

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Vielprat du 05 août 2025

Le 05 août 2025 à 10 heures, le Conseil Municipal de VIELPRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Dany JOUFFROY, Maire

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 4

Nombre de votants : 4

Date de convocation : 22 juillet 2025

Présents : Mme Dany JOUFFROY, M. Georges JAC, M. Philippe STEHLIN, Mme Joëlle ALLIGIER

Secrétaire de séance : madame ALLIGIER Joëlle

Absent : monsieur Francis PERRAT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 01 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025.

Vote : Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Joëlle ALLIGIER pour remplir cette fonction.

Vote : Pour : 04

Contre 00

Abstention : 00

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois complets ou non complets nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de rectifier le tableau des effectifs à compter e ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Modifier en conséquences le tableau des effectif.

Vote : Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Adhésion à l'ANEM

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ANEM et de payer la cotisation annuelle qui s'élève à 45,47 euros

Vote : Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 01

Questions diverses

Le Conseil Municipal a parcouru la synthèse du rapport d'activité de la Communauté de Communes de 2024 :

La Communauté de Communes comprend 20 communes et comporte 44 agents équivalent temps plein, 34 agents sur des emplois permanents et d'autres agents sur des postes non permanents (remplacements...) Elle étend ses compétences à différents services :

- * Service à la population : portage des repas, télé assistance, transports pédagogiques, espace France Services, conseiller numérique.
- * Enfance et Jeunesse : petite enfance et relais petite enfance, micro-crèche, handicap (fonds Inclusion), jeunesse
- * Culture : micro-folie (musée numérique au Bouchet-Saint-Nicolas), fête des tourbières, spectacles, réseau lecture, musique

- * **Tourisme** : le lac du Bouchet et ses animations, le vélo rail de Pradelles, le gîte d'étape la retirade, la via ferrât de Saint-Jean-Lachalm, le village de vacances d'Alleyras, la voie verte et le soutien à plusieurs associations locales.
- * **Eau et assainissement** : politique en faveur de la sensibilisation à la ressource en eau avec le projet « l'eau, notre trésor local », distribution de kits d'économie d'eau
- * **Aménagement rural** : engagement pour la valorisation des espaces agricoles, forestiers et naturels, fresque représentant une huppe fasciée réalisée à Cayres (valorisation art local), restauration du four à pain de Lafarre
- * **Développement économique** : engagement en faveur du développement économique local et soutien des entreprises via plusieurs dispositifs d'aides financières (LEADER, Département, Région, CC), important chantier de désamiantage sur l'ancienne scierie Charre, accompagnement personnalisé aux porteurs de projets
- * **Urbanisme** : le territoire de la Communauté de Communes est encadré par 2 documents majeurs d'urbanisme :
 - Le SCoT (2018) qui fixe les grandes orientations de développement à l'horizon 2035
 - Le PLUi (2021) qui couvre l'ensemble des 20 communes et fixe les règles d'urbanisme à l'échelle intercommunale
- * **Revitalisation des centres-bourgs** : des communes sont lauréates du programme national *Petites Villes de Demain* (PVD) comme Cayres : aménagements autour de l'école, Costaros: construction d'une nouvelle école, Landos : reconversion de l'ancienne école en maison de santé, et Pradelles : requalification patrimoniale de la place centrale, de l'ancien couvent, de la Maison Soulège....
- * **Habitat** : lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dispositif d'aide à la rénovation des façades
- * **La SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets)**

Résultat enquête publique : pour rappel une enquête publique s'est déroulée du 10 juin 2025 au 25 juin 2025 sur la commune :

Conclusion du commissaire enquêteur : "J'émet un avis favorable au projet de déclassement et d'aliénation, de 2 tronçons d'un chemin rural localisés au Leyris sur la commune de Vielprat, en vue de leur cession à des riverains"

Montgolfières : A l'unanimité des membres du Conseil présents, il est décidé de n'accorder aucune autorisation de décollage tant que les 2 associations n'auront pas trouvé un accord pour se répartir les terrains convoités sur la commune de Vielprat

Anciens WC place du Chomet (mairie) : projet de réfection de la toiture et transformation en abri

Fin de séance : 10h30


Guy Jouffroy


Joëlle Alligier